



Prorogation de l'immatriculation - liquidation

Par pasdebol

Bonjour ayant reçu un courrier du greffe d'evry se rapportant à ma liquidation volontaire et n'ayant pu solder les comptes en vendant tous les actifs à ce jour j'ai entrepris de faire une demande de prorogation de la durée de la société pour continuer d'effectuer cette liquidation.

Me rapportant aux indications de ce courrier, je me suis orienté sur le lien indiquant le site infogreffe qui ne propose pas ladite formalité de modification, elle nous renvoie vers l'Inpi qui n'a pas dans son onglet de formalités cette prorogation.

Ayant contacté l'Inpi par téléphone puis le numéro sur le site infogrette qui renvoie sur l'Inpi puis appelé le numéro qu'une personne mal aimable de l'Inpi m'aura communiqué par une recherche google le numéro pour joindre infogreffe (en me disant c'est pas compliqué) et que ce numéro de téléphone renvoie lui aussi vers... l'INPI

Je me retrouve dans la situation de ne pouvoir effectuer cette démarche (qui semblerait doit se faire en ligne et uniquement via le guichet unique qui renvoie vers l'Inpi)!

J'ai dans un dernier temps contacté la CCI de l'Essonne et ces derniers devraient me rappeler ultérieurement.

Je m'adresse donc à qui conque aurait idée de comment procéder.

Vous en remerciant chaleureusement par avance.